

Programme de la Formation

MAITRISER SON PROJET DE PAYSAGE PAR LA GESTION DURABLE

2 jours soit 14 heures de formation

DATE(S) ET LIEU(X)

Module : La gestion durable au service du projet de paysage
Date(s) : lundi 8 octobre 2018 au mardi 9 octobre 2018
Lieu : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

CONTEXTE GÉNÉRAL

Comment replacer le projet de paysage au cœur du projet de gestion durable des sites quels qu'en soient leur taille et leur contexte ? Faire évoluer sa pratique, vers un retour aux sources de notre métier, le paysagiste : jardinier-écologue-poète... ? Être en capacité de devancer les problématiques et les attentes des gestionnaires...

La réglementation nationale en matière de gestions, évolue actuellement de manière significative : depuis le 1er janvier 2017, l'utilisation de pesticides pour entretenir les espaces verts publics est interdite (objectif 0 phyto). Or dans un contexte économique difficile, la main d'œuvre nécessaire pour réaliser le même entretien manuellement coûte cher.

C'est pourquoi, il s'agit d'une part de mobiliser et de réactiver l'intelligence des gestionnaires pour apprendre à gérer autrement et à changer les regards sur les parcs et jardins, d'autre part d'aider les concepteurs à imaginer dès leur création, des espaces gérables durablement. À noter que la gestion, parent pauvre de la création, est une thématique primordiale qui n'est que peu abordée dans les écoles de paysage en France.

L'accroissement de la protection des espèces, des mesures écologiques compensatoires et de la sensibilité vis-à-vis des pollutions sont des enjeux majeurs, pouvant devenir un levier d'action en faveur de ce virage, à condition que les paysagistes acquièrent les connaissances nécessaires à l'intégration de la biodiversité dans les aménagements et à leur gestion dans le temps.

La demande des maîtrises d'ouvrages se généralise pour la réalisation de plans de gestion écologiques, l'accompagnement des techniciens pour l'organisation de l'entretien durable, tout en maîtrisant les coûts, en garantissant la sécurité du public et en ménageant leur sensibilité vis-à-vis de ces changements.

OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

Vous apprendrez comment faire vivre un projet au-delà de la réception du chantier.

Globalement, cette formation a pour ambition de valoriser la profession de paysagiste auprès des maîtres d'ouvrage, du public et des paysagistes eux-mêmes comme un art traitant du vivant et à une échelle de temps longue.

- intégrer la gestion comme un prolongement de la conception, savoir fédérer et motiver tous les acteurs du projet, MOA, usagers, partenaires, entreprise de réalisation, les équipes d'entretien
- pouvoir développer les phases de gestion dans ses missions,
- identifier et trouver les compétences complémentaires si nécessaire
- être en capacité de dialogue et d'argumentation avec des écologues

PRISE EN CHARGE

Pour vous inscrire, il vous suffit de nous retourner le bulletin de pré-inscription complété, signé et accompagné du règlement au Centre de formation.

Dès réception de la convention par mail et le plus tôt possible avant le début de la formation, nous vous invitons à déposer votre demande de prise en charge auprès de l'organisme dont vous dépendez : FIF PL. ACTALIANS, FAFIEC, AGEFOS, etc.

SALARIÉ(E)

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE, vous dépendez d'ACTALIANS [cliquer ici](#)

Vous pouvez faire une demande de subrogation auprès de cet OPCA, afin de ne régler que les frais éventuels au centre de formation.

Pour les salariés d'entreprise d'architecture :

- si le logo label branche architecture est en haut à droite de ce document, cela indique qu'il s'agit d'une formation labellisée par la Branche Architecture susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).
- si le logo ACTALIANS est en haut à droite de ce document : action de formation référencée par ACTALIANS, dans le cadre du projet BIM susceptible de bénéficier d'une prise en charge à 100% + remboursement de frais et forfait salaire / [voir les barèmes en cliquant ici](#).

Vous êtes salarié(e) d'une entreprise de MOE de l'informatique, de l'ingénierie et du conseil, vous dépendez du FAFIEC : [cliquer ici](#)

LIBÉRAL

Vous êtes travailleur indépendant et professionnel libéral, vous dépendez du FIF PL. [cliquer ici](#). Ensuite, créez votre compte sur le site et suivez les instructions.

ATTENTION, si le logo "Action collective" est apposé en haut à droite de ce document : ne faites plus l'avance des fonds, ne faites plus de demande

préalable de prises en charge, contactez nous.

DEMANDEURS D'EMPLO

Appelez nous au 05 57 14 06 97.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR PLUS INFORMATIONS : 05.57.14.06.97

PUBLIC CIBLE

Paysagistes concepteurs, en libéral ou salariés
Responsables ou techniciens de services parcs et jardins de Villes, Communautés de communes, Départements, Région, Institutions nationales, bailleurs
Gestionnaires d'abords de voies de communication (rails, routes)

PRÉREQUIS

Maîtriser les étapes de conception d'un projet

MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

Evaluation qualité en fin de session

Module

La gestion durable au service du projet de paysage

2 jours soit 14 heures de formation

Type : En inter-entreprise

DATE(S) ET LIEU(X)

Date(s) : lundi 8 octobre 2018 au mardi 9 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

- Appréhender les grandes notions des besoins et les comportements du vivant,
- Anticiper les modes de gestion adaptés à chaque projet ou site par la mise en place d'une méthode (mais non d'une recette), en prenant connaissance des différentes méthodes existantes,
- Savoir monter un planning de gestion durable dans l'espace et dans le temps
- Déterminer les niveaux d'investissement humain et financier de cette gestion,
- Savoir communiquer et argumenter sur les dispositifs, les choix et les changements, intégrer les différentes étapes de communication au plan de gestion.

FORMATEUR(S)

DESMOULIERE Céline - Paysagiste conceptrice

OUTILS PÉDAGOGIQUES

Exercice de mise en application des méthodes sur la base de plans / photos d'un parc à organiser en gestion différenciée avec grille d'accompagnement en fin de stage (un exercice de terrain serait plus efficace mais il faudrait alors 1 jour de formation supplémentaire).

Présentation de Céline Desmoulière :

Paysagiste DPLG indépendante et aquarelliste carnettiste, Céline Desmoulière, riche d'une expérience de 17 années dont 9 à son compte, réalise des

études et projets d'aménagement et de gestion écologique, de sites patrimoniaux essentiellement et des formations en conception et gestion différenciée.

Installée en 2001 en Limousin, ses missions ont d'abord porté sur la valorisation de centres-bourgs ruraux ou d'espaces protégés ouverts au public, et l'inventaire de sites remarquables.

En 2008, son poste de responsable de l'activité paysage de la région Ile-de-France Nord-Ouest à l'ONF a ouvert ses réflexions et projets au domaine forestier et à la gestion de long terme, organisée pour répondre à des contraintes et enjeux de production, de biodiversité et de paysages sur de vastes territoires ouverts au public.

A partir de 2010 et jusqu'en 2015, elle a dirigé l'activité du Pôle Paysage et Ingénierie Végétale de la Société Forestière puis de CDC Biodiversité. L'activité croisait alors des chantiers complexes de grande envergure et l'élaboration de documents de gestion pour des bailleurs, sociaux notamment, à partir de diagnostic paysagers, phytosanitaires et écologiques.

L'alternance de maîtrise d'œuvre et d'études de gestion se nourrissant mutuellement d'expériences complémentaires. La mise en œuvre de projets de compensation écologique à partir de 2012 a permis d'intégrer une compétence complémentaires en matière environnementale grâce à des collaborations constructives avec des naturalistes, les propriétaires agriculteurs et les administrations compétentes.

PROGRAMME

Jour 1 : Céline Desmoulière, paysagiste conceptrice

Matin

Rappels règlementaires

De quoi parle-t-on ?

- plan de gestion de paysage / durable / différenciée / écologique / d'entretien : définitions
- quel document de gestion pour quelle échelle de territoire ?
- un projet écologique coûte-t-il plus cher ? Notions de coûts/humains

Quels outils pour répondre aux demandes des maîtres d'ouvrages ?

- comment développer sa propre méthodologie ? Cela reprend-il cette partie intéressante de l'ancien programme ?
 - la gestion différenciée ou le bon entretien au bon endroit.
 - Anticiper la définition des niveaux d'entretien selon les espaces : une gestion appliquée à l'observation des usages
 - Autoriser à repenser le projet quand il ne nous appartient plus : les leçons des dysfonctionnements liés aux usages

Après-midi

- comment organiser et gérer l'entretien d'un site avec une entreprise ?
 - un site que l'on va concevoir et aménager
 - un site déjà aménagé
 - exemple d'un CCTP d'entretien durable

Jour 2 : Céline Desmoulière et Pierre Boyer, expert écologue

Matin :

- présentation d'un plan de gestion écologique pour le maintien et le développement des espèces et des habitats naturels (objectif principal : la biodiversité)
- présentation d'un plan de gestion durable pour guider les jardiniers dans la gestion et l'entretien d'un espace extérieur (objectif principal : le paysage et le public)
 - les inventaires et diagnostics
 - croiser les enjeux paysagers, historiques, écologiques, sociaux et financiers

Après-midi :

- outils pratiques de mise en œuvre des orientations
- la communication, clef de la réussite
 - Comment est perçue la gestion durable ou différenciée ?
 - Pourquoi communiquer vers les habitants ?
 - Expliquer les changements et prévenir les réactions. Comment gérer les plaintes ?
 - Mise en œuvre d'une stratégie de communication auprès des maîtres d'ouvrage et des usagers

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION

A retourner par courrier complété et accompagné des éléments mentionnés dans les conditions générales de vente à :
MAJ - FORMATION CONTINUE - architecture et cadre de vie 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux
05.57.14.06.97 - formation@maj-na.fr

FORMATION : MAITRISER SON PROJET DE PAYSAGE PAR LA GESTION DURABLE

Module : La gestion durable au service du projet de paysage

Date(s) : lundi 8 octobre 2018 au mardi 9 octobre 2018, 09h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

Lieu : MAJ - Formation continue - 308 Avenue Thiers 33100 Bordeaux

Durée : 2 jours soit 14 heures

Places limitées à : 20

Date de clôture des inscriptions : 24/09/2018

(Inscription possible ultérieurement si session confirmée)

PARTICIPANT (Coordonnées personnelles)

Nom : **Prénom :**

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : **Téléphone :**

E-mail personnel : *(E-mail personnel obligatoire pour l'envoi de l'attestation de formation)*

Ancienneté dans l'entreprise : **Numéro de sécurité sociale :**

Diplôme d'Etat d'Architecte DE/HMONP : Oui / Non **Architecte DPLG :** Oui / Non

Numéro personnel National d'Architecte :

Activité du stagiaire :

Mode d'exercice :

- Architecte
- Architecte expert
- Artisan
- Assistant administratif, RH
- Chargé de communication, développement
- Collaborateur non architecte
- Dessinateur, concepteur graphiste...
- Économiste
- Ingénieur
- Maîtrise d'ouvrage publique
- Paysagiste concepteur
- Professionnel de l'aménagement et de l'urbanisme
- Programmiste, AMO
- Service technique des collectivités
- Autre :

- Demandeur d'emploi
- Fonctionnaire d'état
- Fonctionnaire des collectivités territoriales
- Libéral
- Salarié
- Autre :

Nom de l'organisme de prise en charge :

Prise en charge éventuelle de la formation :

- Fonds professionnels : Libéral
- Fonds professionnels : Salarié CIF
- Fonds professionnels : Salarié CPF
- Fonds professionnels : Salarié contrat pro
- Fonds professionnels : Salarié plan de formation
- Fonds professionnels : En recherche d'emploi
- Fonds propres
- Fonds publics : Agents (État, Collectivités ...)
- Fonds publics : Instances européennes
- Fonds publics : État
- Fonds publics : Conseils régionaux
- Fonds publics : Pôle emploi
- Fonds publics : Autres ressources publiques
- Pôle emploi

- ACTALIANS (OPCA-PL)
- AGEFOS PME AQUITAINE
- AGEFOS PME RÉUNION
- CONSTRUCTYS - OPCA de la construction
- CONSTRUCTYS Nouvelle Aquitaine
- CROA Limousin
- Direction Régionale Pole Emploi 31
- FAFIEC
- FAFSEA
- FIF PL
- OPCALIA
- OPCALIA AUVERGNE - RHONE-ALPES
- OPCALIA Nouvelle Aquitaine
- Pôle Emploi Bordeaux
- Pôle Emploi Bordeaux Bastide
- Pole emploi NA Service TCPF (86)
- Pole Emploi Nouvelle Aquitaine- PRGA
- POLE EMPLOI PTC Est Francilien
- Région Bretagne
- UNIFORMATION
- VOYAGIS
- Autre :

Demande de subrogation : Oui / Non

ORGANISME / ENTREPRISE

Raison Sociale :

A ne compléter que lors d'une première inscription ou en cas de modification

Type d'entreprise : **Activité principale :**

Gérant(e) : **Fonction :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Téléphone : **E-mail :**

Siret : **N° société d'architecture :** **Effectif dans l'organisme :**

ADHÉSION ANNUELLE			
	Organisme	30,00 € €
	Individuelle	30,00 € €
Module 1 : La gestion durable au service du projet de paysage		14h / 2 jours	
Coût pédagogique	Plein tarif - avant prise en charge	700,00 € €
	Tarif FFP - avant prise en charge (<i>Justicatif obligatoire</i>)	650,00 € €
Frais annexes	Frais d'organisation (<i>Obligatoire</i>)	40,00 € 40,00 €
		TOTAL €

MODE DE PAIEMENT

Chèque Virement

En signant le bulletin d'inscription vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales de ventes joints.

DATE, SIGNATURE & CACHET

Conditions Générales de Vente

1. Organisation des stages :

Inter : organisation d'une formation catalogue dans nos locaux réunissant plusieurs participants d'entreprises différentes.

Intra : organisation spécifique pour un groupe de salariés de l'entreprise cliente dans ses locaux ou dans l'un de nos centres de formation

2. Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, il suffit de nous transmettre par courrier postal le bulletin d'inscription, rempli et signé par un décisionnaire (gérant, responsable de formation), accompagné du règlement. Tout tarif spécifique devra être confirmé par la production d'une attestation (adhésion FFP, adhésion à l'ordre...)

3. Convention / Attestations :

A réception de votre bulletin d'inscription et de votre règlement, nous vous adresserons : une convention ou contrat bilatéral de stage en double exemplaire dont l'un doit nous être retourné signé avant le début du stage.

Quelques jours avant le début du stage, MAJ vous adressera par email une convocation confirmant les dates, les horaires, le lieu de formation, ainsi que les modalités pratiques d'accès.

Vous recevrez également dans certains cas un questionnaire d'évaluation pré-stage soumis par le formateur, que vous devrez retourner complété à MAJ, avant le début du stage, afin de garantir la qualité de celui-ci.

À l'issue du stage un questionnaire de satisfaction sera transmis par email au participant. Après réception du questionnaire qualité dûment rempli, l'attestation de formation, l'attestation de présence et les factures acquittées seront transmises par email au participant et/ ou à l'organisme à l'origine de l'inscription ; l'attestation de présence et de règlement de la FIF PL sera également transmise aux stagiaires exerçant en mode libéral, excepté pour les formations MAJ+, destinées aux libéraux code NAF 7111ZA (qui ne demandent aucun dossier de prise en charge).

4. Tarification :

Le prix des stages correspond à ceux figurant sur nos bulletins d'inscription et nos supports de communication.

5. Modalité de paiements :

- Actions de formation de courte durée (inférieure ou égale à 15 jours de formation) : paiement intégral à l'inscription. En cas de règlement par chèque, l'encaissement de celui-ci se fera au début de la formation.

- Actions de formation de longue durée (supérieure à 15 jours) : un acompte égal à 30% du montant total de la commande doit être joint au bulletin d'inscription. La facturation du solde de la prestation interviendra au terme de l'action de formation et prendra en compte la déduction de l'acompte initial. Dans le cas de la mise en place d'une convention de paiement avec un Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), une copie de l'accord de prise en charge de l'action doit être jointe à la commande. La facturation sera émise directement à l'organisme concerné, suivant les conditions et à hauteur du montant de prise en charge par celui-ci. Le solde, excédant le montant pris en charge par l'organisme, sera versé par le Client lors de l'inscription. Dans l'hypothèse d'un abandon de la prise en charge totale ou partielle par l'organisme (annulation tardive par le Client par exemple), la facture sera alors adressée directement au Client.??

6. Modalité de règlement :

Le règlement englobe le coût pédagogique, les frais d'organisation du stage, ainsi qu'éventuellement, le cout d'adhésion annuelle à MAJ pour l'agence.

Mode de règlement :

Règlement par chèque : Le chèque doit être émis à l'ordre de MAJ, et joint à l'inscription. L'encaissement du chèque aura lieu à l'ouverture du stage.

Règlement par virement lors de l'inscription, selon les références bancaires suivantes :

RIB : BANQUE BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE / Code banque : 10907 / Agence : 00445 / N° compte 40011237490 / Clé RIB : 42

IBAN : FR76 1090 7004 4540 0112 3749 042 / BIC : CCBPFRPPBDX

Dans le cas de non prise en charge des frais de stage par Organisme Collecteur Agréé (OPCA, FIF PL, FAFIEC, ...), les conditions de vente s'appliqueront au Client et celui-ci s'engage à régler la totalité des factures concernées.

L'acceptation de nos offres, implique l'adhésion à nos conditions générales de vente et de règlement, lesquelles prévalent sur toutes conditions d'achat, sans dérogation écrite et expresse de notre part.

7. Report et annulation de stage :

MAJ se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler un stage, si le nombre de participants est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. MAJ en informera le client dans les plus brefs délais et au minimum 10 jours calendaires avant le stage et proposera alors aux clients de nouvelles dates.

8. Annulation, report ou abandon en cours de stage :

En cas d'annulation de la session par le client :

- plus de 15 jours calendaires avant le début du stage, aucune facture ne sera émise et le règlement ne sera pas encaissé.

- moins de 15 jours calendaires avant le début de la session ou en cas d'absence totale ou partielle au cours du stage, ce dernier est payable en totalité.

Des rattrapages seront proposés sur la session suivante, dans la limite des places disponibles.

9. Droits d'auteur et de reproduction :

La copie, la transmission, l'exploitation et la diffusion totale ou partielle à un tiers des supports pédagogiques mis à disposition par MAJ sont interdites. Toute infraction à cette règle pourra faire l'objet d'une procédure entraînant une demande de dommages et intérêts.

Prescription de sécurité et protection contre les accidents :

Dans le cas d'un stage dans nos locaux, les participants seront tenus de respecter les prescriptions de sécurité et du règlement intérieur.

10. Formation continue :

Tous nos stages sont imputables au titre de la formation continue suivant la législation en vigueur. Pour toutes journées complètes de stage dans les locaux du 308, les repas sont compris dans la prestation.